



(11)

EP 1 605 558 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
14.12.2005 Bulletin 2005/50

(51) Int Cl.7: H01R 25/00, H01R 13/66

(21) Numéro de dépôt: 05291253.2

(22) Date de dépôt: 10.06.2005

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR LV MK YU

(30) Priorité: 11.06.2004 FR 0406367

(71) Demandeur: PROFESSIONAL GENERAL
ELECTRONIC PRODUCTS P.G.E.P.
92400 Courbevoie (FR)

(72) Inventeurs:
• Blanchot, Michèle
28270 Cravent (FR)
• Palisson, Yves
45130 Meung sur Loire (FR)

(74) Mandataire: Laget, Jean-Loup
Cabinet Loyer,
78, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris (FR)

(54) Dispositif de connexion électrique

(57) Le dispositif comporte au moins un socle (10) de prise de courant et un dispositif de permutation automatique (20) placé en amont dudit au moins un socle

(10) de prise de courant de façon à commuter automatiquement l'alimentation de ce dernier sur un circuit de secours (2) en cas de dysfonctionnement du circuit d'alimentation normal (1).

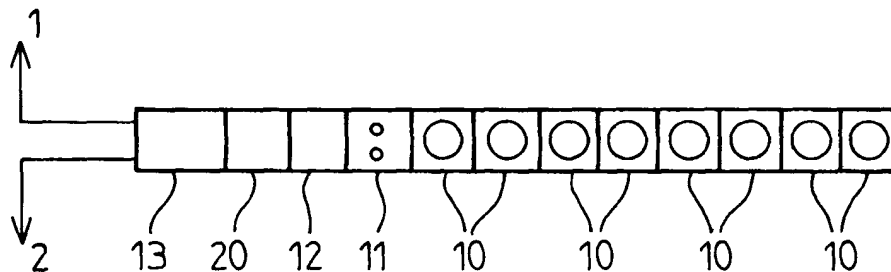


FIG.1

Description

[0001] La présente invention concerne à titre de produit industriel nouveau un dispositif de connexion électrique du type appelé réglette comportant au moins un socle de prise de courant et un dispositif de permutation automatique placé en amont du (ou des) socle(s) de prise de courant de façon à commuter automatiquement l'alimentation de ce dernier sur un circuit de secours en cas de dysfonctionnement du circuit d'alimentation normal.

[0002] De manière connue en soi, une réglette peut comporter un ou plusieurs socles de prise de courant ainsi que un ou plusieurs appareils électriques tels que disjoncteur, parafoudre, interrupteur, voyant, etc.

[0003] Ladite réglette est reliée à un circuit d'alimentation normal, par exemple relié au réseau national de distribution d'électricité.

[0004] Le dispositif selon l'invention est particulièrement avantageux en ce que il permet d'assurer de manière simple une alimentation de la réglette, et en conséquence des appareils connectés au(x) socle(s) de prise de courant de celle-ci, même dans le cas d'un dysfonctionnement dudit circuit d'alimentation normal.

[0005] La figure 1 ci-jointe représente de manière schématique un dispositif selon l'invention.

[0006] Dans l'exemple de réalisation représenté au dessin, la réglette comporte huit socles 10 de prise de courant, un élément 11 portant des voyants, un parafoudre 13 et un disjoncteur 12.

[0007] Ladite réglette est reliée à une alimentation normale 1 par un premier cordon d'alimentation, et à un circuit de secours 2 par un second cordon d'alimentation.

[0008] Selon l'invention, la réglette comporte également un dispositif de permutation automatique 20.

[0009] Ledit dispositif de permutation automatique 20 assure une commutation automatique sur le circuit de secours 2 en cas de dysfonctionnement du circuit d'alimentation normal 1.

[0010] Ainsi, l'alimentation des éléments électriques 12, 11, 10 de la réglette placés en aval dudit dispositif de permutation automatique 20 est toujours réalisée quel que soit l'état de fonctionnement du circuit d'alimentation normal 1.

[0011] Comme représenté au dessin, le dispositif de permutation 20 doit être placé en amont du (ou des) socle(s) 10 de prise de courant.

[0012] Dans une réglette comportant un dispositif coupant le circuit d'alimentation normal 1 en cas de dysfonctionnement dangereux de celui-ci, par exemple un parafoudre 13, le dispositif de permutation automatique 20 est positionné en aval dudit parafoudre 13. L'alimentation des socles 10 de prise de courant est ainsi automatiquement assurée par le circuit de secours 2 lorsque ledit parafoudre 13 a coupé le circuit d'alimentation normale 1.

[0013] Par contre, dans le cas d'une réglette compor-

tant un dispositif coupant l'alimentation d'un circuit disposé à son aval de manière voulue par l'utilisateur, par un interrupteur, ou en cas de dysfonctionnement dudit circuit aval, par un disjoncteur 12, ledit dispositif de permutation automatique 20 est positionné en amont dudit dispositif de coupure 12. Par cette disposition, les éléments électriques disposés en aval du dispositif de coupure 12 restent non alimentés. Il serait en effet dangereux d'alimenter des éléments que l'utilisateur a choisi de ne plus alimenter, par exemple en vue d'une intervention sur ceux-ci, ou des éléments défectueux qui ont provoqué le déclenchement du disjoncteur.

[0014] Lorsque l'alimentation électrique du circuit de secours est réalisée par une batterie, un élément d'affichage peut être ajouté dans la réglette afin de prévenir de l'état de charge de ladite batterie et/ou de la durée d'utilisation restante.

Revendications

1. Dispositif de connexion électrique du type appelé réglette, **caractérisé en ce qu'il** comporte au moins un socle (10) de prise de courant et un dispositif de permutation automatique (20) placé en amont dudit au moins un socle (10) de prise de courant de façon à commuter automatiquement l'alimentation de ce dernier sur un circuit de secours (2) en cas de dysfonctionnement du circuit d'alimentation normal (1).
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** lorsque la réglette comporte un parafoudre (13), le dispositif de permutation automatique (20) est positionné en aval dudit parafoudre (13).
3. Dispositif selon la revendication 1 ou selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** lorsque la réglette comporte un dispositif de coupure (12) de l'alimentation d'un circuit disposé à son aval, ledit dispositif de permutation automatique (20) est positionné en amont dudit dispositif de coupure (12).

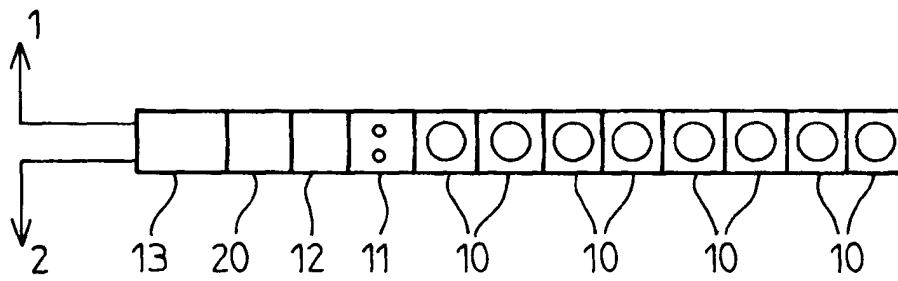


FIG.1



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 05 29 1253

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	DE 199 25 349 A (LOH KG RITTAL WERK) 14 décembre 2000 (2000-12-14) * colonne 2, ligne 23 - ligne 65 *	1	H01R25/00 H01R13/66
A	US 5 742 466 A (KRAM HARVEY) 21 avril 1998 (1998-04-21)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			H01R
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 3 août 2005	Examineur Bertin, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intermédiaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

1
EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 29 1253

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-08-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
DE 19925349	A	14-12-2000	DE	19925349 A1	14-12-2000
US 5742466	A	21-04-1998	CA	2229243 A1	12-08-1998

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82